Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261005-2026_144_DELIB-DE

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 05 octobre 2026

Délibération n°2026/144

Objet : Remise en état du cours d'eau de l'Ostriconi : Demande de financement

Nombre de membres 46			**L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à 17h30,** **Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.** **Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.** **Le quorum est atteint.**
En exercice	Présents	Votants	
46	25	32	
Pour	**Contre**	**Abstentions**	
32	-	-	

Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – ANTOLINI Clémentine – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia – LECA Dominique – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TADDEI Marc – TOMASI Colette – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – ESCOBAR-SANTINI Alexandra a donné procuration à TADDEI Marc – GIOCANTI Marie-Dominique a donné procuration à GIUNTINI Patricia – GUERRINI Antoine a donné procuration à ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – LEONETTI Laetitia a donné procuration à LECA Dominique – RAFFO Marie a donné procuration à ORSINI Joseph – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph.

Absents : AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – FERRANDI Paul-Vincent – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – ORSONI Stéphane – PETRIGANI Yoann – PINAUD Jean-Michel.

Convocation envoyée le : 29/09/2026 Et affichée le : 29/09/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 07/10/2026

Le Président rappelle que les 25 et 26 décembre 2025 et 18 et 19 janvier des averses d'une intensité remarquable se sont abattues sur toute la Haute-Corse. La préfecture de Haute-Corse reconnaissait l'état de catastrophe naturelle pour « inondations et coulées de boues » pour 32 communes dont la commune de Palasca, au regard de la situation survenue à l'aval de la rivière l'Ostriconi.

Les crues ont provoqué des inondations par débordement du cours d'eau sur les parcelles agricoles adjacentes en exploitation. La puissance du courant a charrié des matériaux créant des atterrissements, modifiant le profil de la rivière et occasionnant des débordements lors des épisodes pluvieux suivants, même de moindres intensités.

Des interventions mécaniques de modification du profil en long du lit mineur du cours d'eau, sur une longueur inférieure à 100m ainsi qu'une consolidation de berges, soumises à déclaration « Lois sur l'Eau » sont nécessaires afin de remettre en état la rivière et réduire voire supprimer les risques de débordement.

Ces caractéristiques permettraient de correspondre aux conditions de versement des aides aux taux les plus élevés de l'Office de l'Environnement de la Corse, du Comité de Massif ainsi que de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le coût de l'opération est estimé à 21 637 €HT.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20261005-2026_144_DELIB-DE

Délibération n°2026/144 **Objet : Remise en état du cours d'eau de l'Ostricon – Demande de financements**

Le Président propose de solliciter une aide auprès des institutions compétentes selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	21 637 €HT	
Organismes financeurs (État, Région, Agence, Office …)	17 310 €	80%
CCIRB	4 327 €	20% + TVA

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'opération,
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que précité ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une aide auprès des institutions compétentes d'un montant de 17 310 €HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 5 octobre 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

Communauté de communes L'Ile-Rousse-Balagne